



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

Réf : CCAS24_70

Effectif légal : 13
Effectif réel : 12

Présents : 7
Pouvoir : 1
Absents : 4

Date de la convocation : 10 octobre 2024

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAU, Martine BOURGES, Roselyne NAVEAU.

POUVOIR :
Didier RENAUD représenté par Lydie BARBOTTIN

ABSENTS : Caroline DELPHIN, Vincent BAUDOUX, Bruno MASSONNEAU, Corinne JARASSIER.

DÉLIBÉRATION N°70

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES COLIS D'URGENCE

Il est rappelé que par délibération du 5 septembre 2024, les membres du CCAS ont approuvé les pourcentages de vente des produits de l'épicerie sociale Mon Beau Cabas.

Les membres du CCAS sont informés que **des colis d'urgence, composés de produits secs et de produits d'hygiène, peuvent être attribués** aux personnes en difficulté.

La prescription d'urgence est réalisée par les travailleurs sociaux. Les bénéficiaires ont droit à un colis par an et par foyer.

Il est proposé de demander aux bénéficiaires orientés d'urgence à l'épicerie sociale une participation de **1€ par personne composant le foyer.**

Considérant l'intérêt d'attribuer des colis d'urgence aux personnes en grande difficulté,

Après en avoir délibéré, le CCAS

- approuve le montant de participation de 1€ par personne composant le foyer pour les colis d'urgence,
- charge M le Président de son application.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le
24 OCT. 2024



AR PrefectureN°70 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale

Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr